

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/000705**
n°de gestion : **2007B04216**
n°SIREN : **501 326 771 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 15/01/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

EUROPA GROUP société par actions simplifiée

5 rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

Acte unanime du 17/12/2007 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

709

15.12.2007

L 07 B 4216

EUROPA GROUP
Société par actions simplifiée
Au capital de 12.545.113 euros
Siège social: 5 rue Saint Pantaléon – 31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 501 326 771

ACTE UNANIME DU 17 DECEMBRE 2007

LES SOUSSIGNES

- Madame Florence LALLEMAND DE MALEFETTE, épouse DONCIEUX, demeurant 22 rue de la Pomme, 31000 Toulouse
- Monsieur Marc DONCIEUX, demeurant 22 rue de la Pomme, 31000 Toulouse

Seuls associés de la société EUROPA GROUP, détenant ensemble 12.545.113 actions de la société par actions simplifiée au capital de 12.545.113 euros, dont le siège social est situé 5 rue Saint Pantaléon, 31000 Toulouse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 501 326 771 (ci-après la « **Société** »),

Conformément à l'article 14.2 des statuts, les décisions des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte,

Et reconnaissant avoir eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, l'étudier et prendre conseil, du rapport du président,

SONT CONVENUS CE QUI SUIIT :

- I -

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président décide d'instituer aux côtés du président un directeur général de la Société.

Le directeur général disposera des mêmes pouvoirs que le président : il représentera la société à l'égard des tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Il sera révocable à tout moment par décision ordinaire des associés. Sa révocation n'aura pas à être motivée ; elle ne pourra en aucun cas donner lieu à indemnité.

- II -

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du président décide de nommer en qualité de directeur général de la Société pour une durée illimitée Madame Florence DONCIEUX, demeurant 22 rue de la Pomme, 31000 Toulouse.

Madame Florence DONCIEUX a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de directeur général.

- III -

Les associés décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

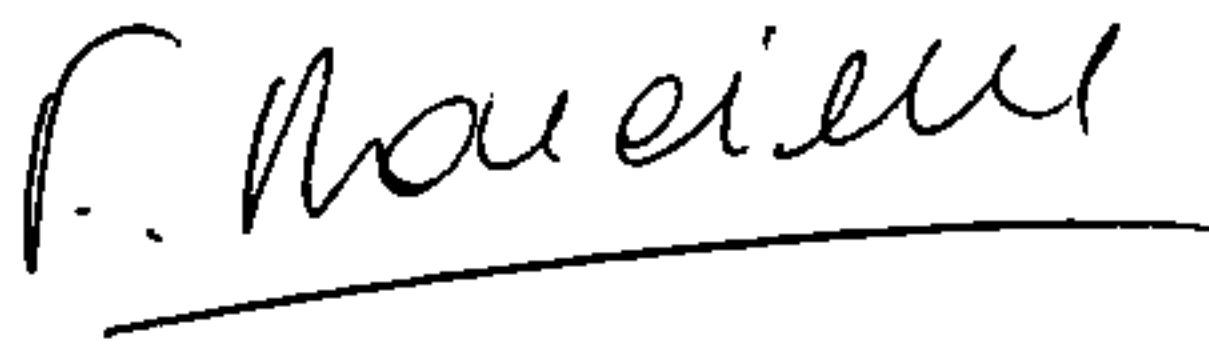
- IV -

Les associés décident que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet, et ses signataires. L'acte lui-même est conservé par la Société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte est remis au Président associé, qui le reconnaît.

Fait à Lyon, le 17 décembre 2007

En 4 exemplaires originaux.



Madame Florence DONCIEUX



Monsieur Marc DONCIEUX